

INFORMATION**E N E R G I E I**EN 1985, L'EUROPE DE L'ENERGIE AURA CHANGE DE VISAGE
=====

La Commission vient de présenter sa stratégie énergétique

66/74

La crise du pétrole n'a cessé de mettre en lumière l'étroite dépendance de la Communauté européenne par rapport à l'énergie importée. Cette prise de conscience contraint l'Europe à repenser entièrement sa politique énergétique. L'époque des importations d'énergie à bon marché pourrait bien être close pour une longue période, sinon pour toujours. La Commission européenne, organe d'exécution et d'initiative de la Communauté, a été ainsi amenée à soumettre au Conseil de ministres, organe législatif de la Communauté, une série de propositions détaillées destinées à fournir l'ossature d'une stratégie énergétique pour les années à venir. L'objet essentiel de ces propositions est de réduire autant que possible le degré de dépendance de la Communauté à l'égard du reste du monde dans le domaine de l'énergie. Il serait ainsi possible de garantir une plus grande sécurité de l'approvisionnement et d'éviter d'importantes fluctuations de prix dans le domaine de l'énergie. Du reste, ce ne sont pas seulement les hausses de prix affectant les différentes sources d'énergie qui entrent ici en ligne de compte. L'effondrement brutal des prix sur les marchés de l'énergie serait également lourd de conséquences, car il remettrait en cause la rentabilité des investissements réalisés par la Communauté dans d'autres secteurs énergétiques afin de réduire cette dépendance. D'une part, les sources d'énergie intérieures qu'il convient de promouvoir doivent être offertes à des prix aussi bas que possible, afin que le consommateur leur accorde la préférence. D'autre part, la recherche d'une plus grande sécurité d'approvisionnement n'aura quelques chances d'aboutir que si l'investisseur, c'est-à-dire l'entrepreneur, peut escompter à long terme une rentabilité suffisante. Il faut réaliser la synthèse de ces deux conditions premières. Il est certain que les pouvoirs publics devront apporter leur contribution financière à une transformation aussi radicale des structures dans le domaine d'énergie. Il apparaît également certain que les objectifs fixés ne pourront être atteints que si les consommateurs, dans leur ensemble, prennent

conscience de la responsabilité qu'ils assument collectivement en ce qui concerne une meilleure utilisation, c'est-à-dire une utilisation plus rationnelle de l'énergie qui sera à l'avenir plus rare et plus chère. Les milieux politiques et économiques ainsi que les groupes d'intérêt publics ou privés auront pour tâche d'éveiller cette conscience. Une autre condition indispensable à la réussite de la restructuration du secteur énergétique sera la solidarité entre Etats-membres. Et une attitude de solidarité n'est possible en cas de crise que si la répartition des charges et la libre circulation des marchandises s'effectuent en temps normal sans rencontrer d'obstacles. Mais la solidarité implique aussi une division du travail plus poussée. Aussi, à plus long terme, l'intérêt même des Etats membres commande-t-il ^{de} déterminer les priorités énergétiques dans une perspective communautaire. En assurant une production suffisante pour l'ensemble, la République fédérale et la Grande-Bretagne par exemple auront à assumer des responsabilités pour les pays dans lesquels on n'extrait plus de charbon. Il en va de même pour le gaz naturel aux Pays-Bas, pour le pétrole en Grande-Bretagne et en France.

Le ralentissement de l'accroissement de la demande de pétrole, le développement accéléré de l'énergie nucléaire, l'accroissement de l'offre de gaz naturel ainsi que l'amélioration de la compétitivité du charbon et que l'élargissement du marché potentiel du charbon d'importation, telles sont les bases de départ qui pourraient conduire, d'ici 1985, à la réalisation des objectifs retenus. Parallèlement, il faut diversifier les structures d'approvisionnement, tant sur le plan géographique qu'en fonction du type d'énergie, et faire en sorte que n'intervienne aucune crise grave soit au niveau des tonnages, soit au niveau des prix. Les enseignements de la crise de l'approvisionnement en pétrole, maintenant surmontée, et de la crise des prix dont les effets apparaîtront dans les balances des paiements des années à venir, seront d'une grande utilité à cet égard.

Les orientations pour 1985 tablent sur une croissance annuelle moyenne de 4,5 % du produit national brut. On estime de même que la substitution, c'est-à-dire le report de la consommation d'une source d'énergie sur une autre, ne pourra être réalisée dans différents secteurs que grâce à des adaptations progressives et même qu'elle sera impossible. A moyen terme, la substitution apparaît par exemple très limitée dans le secteur de l'industrie métallurgique ou de l'automobile alors que la production d'électricité présente une plus grande souplesse d'adaptation.

Venons-en aux objectifs concrets. Grâce à une utilisation plus rationnelle de l'énergie, la consommation intérieure pourrait être réduite de 10 % par rapport

à ce qui avait été prévu à l'origine pour 1985. En tenant compte de l'accélération du développement et de la production d'énergie nucléaire, le poids de l'électricité dans la consommation totale d'énergie passerait de 25 % actuellement à 35 %. La dépendance de la Communauté vis-à-vis des importations en énergie serait ramenée à 40 % en 1985 (contre 63 en 1973). Pour ce qui est du pétrole, secteur où la dépendance vis-à-vis des importations doit être réduite de 98 à 75 %, sa part dans l'approvisionnement total en énergie de la Communauté européenne passera à 40 % (au lieu de 60). Pour limiter la dépendance vis-à-vis des importations il faudrait que la production de pétrole brut de la Communauté atteigne 180 millions de tonnes en 1985, l'extraction en Mer du Nord suscitant en ce domaine les plus grands espoirs. Il faudra à l'avenir limiter considérablement l'utilisation du mazout dans les centrales thermiques.

Pour ce qui est du charbon il convient de maintenir la production à son niveau actuel de 255 millions de tonnes par an. Dans le même temps, on envisage d'importer de plus grandes quantités de charbon qu'actuellement. Ce qui voudrait dire qu'en 1985, le charbon couvrirait encore 15 % de l'approvisionnement total en énergie. En 1973, sa part était de 23 %. Les centrales thermiques devront être systématiquement reconverties du pétrole et du gaz naturel vers le charbon et l'énergie nucléaire.

L'énergie nucléaire devra couvrir en 1985 près de 50 % des besoins en électricité. Pour cela, il faudrait parvenir à une capacité de production d'au moins 200 gigawatts électriques. Le gaz naturel doit fournir 25 % (12 % en 1973) de l'approvisionnement en énergie de la Communauté. Il faut donc que l'extraction du gaz naturel de la Communauté européenne soit doublée et atteigne l'équivalent de 230 millions de tonnes équivalent pétrole. Dans le même temps, les importations connaîtront une augmentation sensible, les sources d'approvisionnement devant être multipliées conformément au principe de diversification.

Le changement de mentalité nécessité par la crise du pétrole prend tout son sens si l'on fait la comparaison entre les objectifs mis en avant par la nouvelle stratégie énergétique et les orientations qui avaient été formulées pour 1985 antérieurement au déclenchement de la crise. Ces anciennes estimations auraient encore accru d'un point la dépendance de la Communauté à l'égard des importations d'énergie par rapport à 1973 (64 %)!

La Commission prend bien soin de souligner que les chiffres mentionnés ci-dessus ne sont pas des prévisions, mais des objectifs. La Communauté, et donc aussi les

gouvernements des Etats membres, doivent prendre un engagement politique dont l'exécution soulèvera de nombreux problèmes sur le plan économique et social. La mise en oeuvre de cette stratégie exige au niveau communautaire une responsabilité globale des entreprises, des Etats membres et des institutions de la Communauté. Le comité de l'énergie de la Communauté européenne devrait jouer un rôle de premier plan dans sa réalisation. Ce comité, dont font partie des experts de la Commission et des Etats membres, et dont le vice-président belge de la Commission, M. Henri Simonet, assure la présidence, doit aider la Commission à réexaminer les objectifs fixés. On peut supposer que ce comité, ne serait-ce qu'en raison de sa composition, sera l'instance déterminante pour la préparation des décisions, les décisions proprement dites devant être prises ensuite par le Conseil des ministres.

Selon les estimations de la Commission, les investissements effectués par la Communauté dans le secteur de l'énergie s'élèveront, au total pour la période 1975 - 1985, à quelque 300 milliards de dollars (en valeur 1973).

L'électricité en absorberait la plus grande partie, de 150 à 180 milliards de dollars, dont 120 milliards pour l'énergie nucléaire à elle seule. Les prévisions s'élèvent à 110 milliards pour le pétrole et le gaz naturel et à 6 milliards pour le charbon. Alors que les investissements dans le domaine de l'énergie représentaient dans les années 1965/70 environ 1,5 % du produit national de la Communauté, ce pourcentage atteindra de 2 à 2,5 % pour la période 1975 - 1985. En gros, l'accroissement des investissements devrait se situer entre 0,5 et 1 % du produit national de la Communauté. Dans l'hypothèse où les prix du pétrole importé ne subiraient pas une baisse sensible à long terme, les investissements nets supplémentaires à mettre en oeuvre dans le cadre de la stratégie énergétique pour la période considérée s'élèveraient à environ 10 milliards de dollars. Pendant cette même période, la Commission estime toutefois qu'il sera possible de réaliser une économie nette de 50 milliards de dollars sur les sommes payées au titre de l'importation d'énergie.

L'un des instruments les plus importants pour parvenir à ce but et pour amener les entreprises à "jouer le jeu" est une politique des prix permettant à long terme une rentabilité suffisante pour les investissements qui devront être réalisés. Une telle politique doit s'accompagner d'incitations visant à accélérer des investissements ou des mesures fiscales permettant d'éviter que les sources d'énergie à faible prix de revient ne bénéficient d'une rente différencielle. Le volume des investissements à mettre en oeuvre oblige les entreprises à faire largement appel au marché international des capitaux. La Communauté doit faciliter ce type de financement pour réaliser son objectif d'indépendance à l'égard de l'énergie importée.

Reproduction libre autorisée, avec ou sans indication de source. Justificatif souhaitable. 7/74.